

# MAIRIE DE GARGAS

VAUCLUSE 84400



Tél: 04 90 74 12 70

e-mail : info@gargas.fr

www.gargas.fr

**Arrêté portant occupation du domaine public « Place des Jardins » le vendredi 15 mai 2026 à l'occasion d'une manifestation sportive**

Le Maire de la commune de GARGAS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2211-1, L2212-1 et 2212-2

Vu l'article R26 du Code Pénal,

Vu la demande de l'association « Tennis Club des Ogres Gargas », représentée par son président M. PHAM Cuong, en date du 12 mai 2026, pour une démonstration et une initiation de pickleball sur la Place des Jardins le 15 mai 2026,

## ARRETE

**Article 1** : L'association « Tennis Club des Ogres Gargas » est autorisée à occuper le domaine public (Place des Jardins) pour une démonstration et une initiation de pickleball le vendredi 15 mai 2026 de 9h à 12h.

**Article 2** : Toute infraction au présent arrêté sera réprimée conformément à la loi.

**Article 3** : La commune de Gargas mettra à disposition des barrières sur les lieux de la manifestation.

**Article 4** : Le présent arrêté sera affiché en Mairie pendant une durée de 2 mois et sur les lieux le jour de la manifestation.

**Article 5** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement de la publicité d'affichage.

**Article 6** : le Directeur Général des Services, le Maire de Gargas, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'APT seront chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à M. PHAM Cuong.

Fait à Gargas,  
Le 12/05/2026

Le Maire

Jérôme DAUMAS

